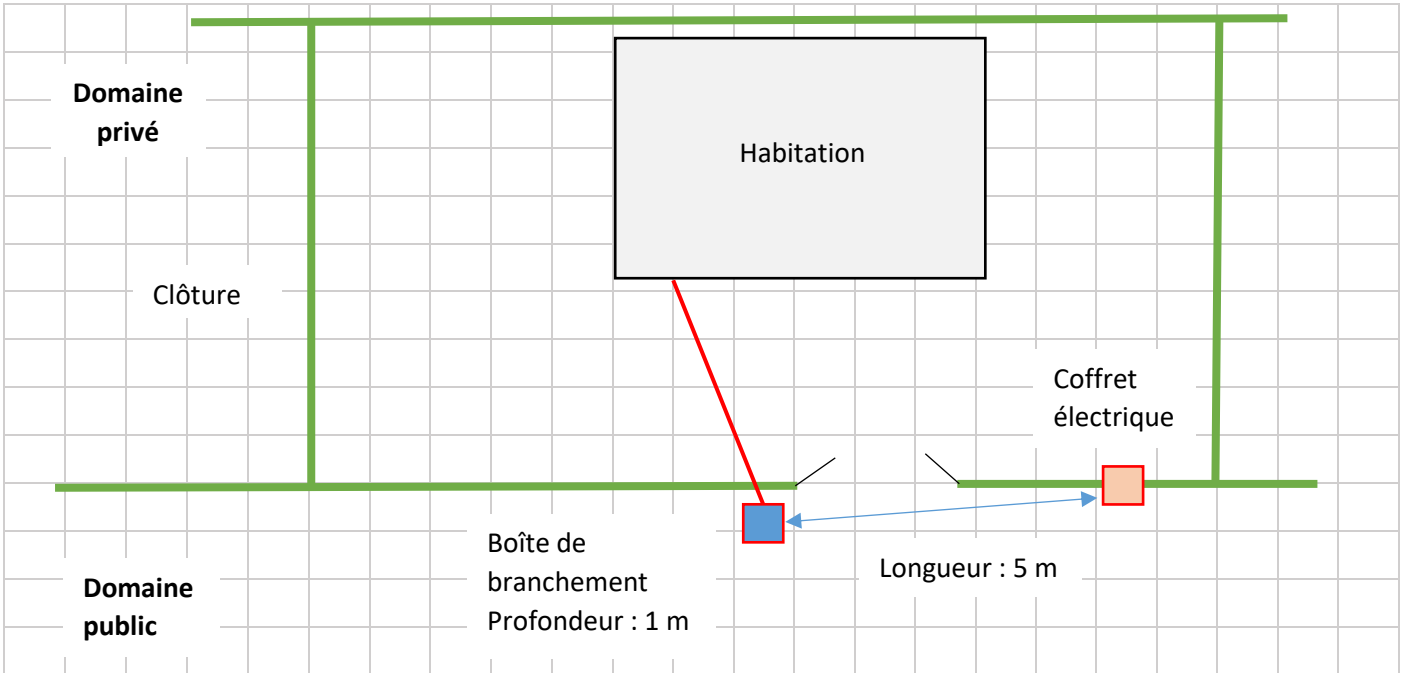


Je soussigné .....  
 demeurant à ..... propriétaire de l'immeuble (Tél : .....) n° .....  
 rue ..... désire que son branchement soit situé comme indiqué sur le croquis.

**Exemple de croquis :**



**Votre croquis :**

N'oubliez pas de mesurer l'emplacement de votre boîte de branchement par rapport à un ouvrage existant.  
Exemple : sur le croquis, la boîte est à 5 m du coffret électrique, profondeur 1 m.

S'il y a un système d'assainissement non collectif, veuillez le situer sur le croquis.

L'emplacement et la profondeur de la boîte de branchement seront arrêtés en collaboration avec la Communauté d'Agglomération, en fonction des souhaits du particulier, de la profondeur du réseau principal d'eaux usées et de l'encombrement du sous-sol (gaz, électricité, eau potable, télécom, réseau d'eaux pluviales).

Une fois complétée, vous devez retourner dans **un délai de 8 jours**, la fiche dûment complétée et signée, suivant les modalités suivantes :

- Selon vos possibilités et dans l'ordre préférentiel suivant :
  - 1 - Copie numérique du document et envoi par courriel,
  - 2 - Photographie du document et envoi par courriel ou téléphone portable,
  - 3 - Dépôt en mairie,
- Si difficultés rencontrées :
  - 4 - Prise de contact avec le technicien de la CABBALR Julien JEZEWSKI  
[julien.jezewski@bethunebruay.fr](mailto:julien.jezewski@bethunebruay.fr) – 06.73.21.32.98

**COORDONNEES UTILES POUR LA TRANSMISSION DES ENQUÊTES**

Interlocuteur AREZO :

*Freddy DAL*

*Courriel : [freddy@bet-arezo.fr](mailto:freddy@bet-arezo.fr)*

*Téléphone : 03.21.42.50.16 - 06.67.92.36.10*

En cas d'absence de réponse, l'emplacement de la boîte de branchement sera défini par l'entreprise et la Communauté d'Agglomération.

Les informations nécessaires et les démarches à suivre pour l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, vous seront communiquées dès la fin du chantier par nos services.

Dans l'attente, il est important que vous ne réalisiez **aucuns travaux en domaine privé**, une autorisation de la Communauté d'Agglomération doit vous être fournie avant de les effectuer. Vous disposerez de 2 ans à compter de la mise en service du réseau d'assainissement eaux usées pour les réaliser.

**NOM ET SIGNATURE DU PROPRIETAIRE OBLIGATOIRE :**